



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1091**

commune (s) : **Givors**

objet : Développement économique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du site des Verreries mécaniques champenoises (VMC) - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu formé de la parcelle cadastrée AN 311, situé avenue Georges Charpak et appartenant à la Société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1091**

commune (s) : GIVORS

objet : **Développement économique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du site des Verreries mécaniques champenoises (VMC) - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu formé de la parcelle cadastrée AN 311, situé avenue Georges Charpak et appartenant à la Société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Ville de Givors a créé, en 2006, une zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique sur le site des anciennes verreries mécaniques champenoises (VMC) qui ont cessé leur activité en 2003.

Cette ZAC, située entre le Gier et la ligne de chemin de fer, s'est constituée autour d'un axe central, dénommé avenue Georges Charpak. Sa partie ouest est déjà aménagée avec la présence d'un pôle automobile.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition à l'amiable d'un lot de cette ZAC, auprès de la Société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM), qui a succédé à la société d'économie mixte Givors développement.

Il s'agit d'un lot de terrain nu de 8 500 mètres carrés, composé de la parcelle cadastrée AN 311.

Il est envisagé, sur ce lot :

- la création d'une pépinière d'entreprises (hébergement, accompagnement, mise à disposition de services, etc.) d'environ 1 700 mètres carrés de surface de plancher, dont la maîtrise d'ouvrage serait conservé par la Métropole,

- d'un hôtel d'entreprises d'environ 2 800 mètres carrés de surface de plancher, dont la maîtrise d'ouvrage serait privée suite à une consultation.

Le développement de ce pôle d'entreprises s'inscrit dans le cadre de la revitalisation économique de ce secteur par le réaménagement de sites industriels anciens et la diversification des pôles entrepreneuriaux sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il a été négocié, entre les parties, une acquisition au montant de 65 €HT par mètre carré de terrain, soit 552 500 €HT, outre la TVA calculée sur la marge, au montant de 81 017,75 €, soit un montant TTC de 633 517,75 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 février 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant total de 552 500 € HT, auquel se rajoute la TVA calculée sur la marge, représentant 81 017,75 €, soit 633 517,75 € TTC, d'un terrain nu, composé de la parcelle cadastrée AN 311, d'une superficie de 8 500 mètres carrés, situé avenue Georges Charpak à Givors et appartenant à la Société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM), dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du site des Verreries mécaniques champenoises (VMC).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O4928, le 2 novembre 2015 pour la somme de 1 020 000 € en dépenses et 313 873 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2111 - fonction 62, pour un montant de 633 517,75 € correspondant au prix de l'acquisition et de 8 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.